

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 148 004

AVIS DE CONVOCATION

Luxembourg, le 9 avril 2025

Les actionnaires de Mirova Funds (ci-après la « **SICAV** ») sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« **Assemblée générale annuelle** ») qui se tiendra à son siège social situé 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le

25 avril 2025 à 10 h 00 CET

pour examiner et voter les points suivants à l'ordre du jour :

- 1. Présentation et approbation des rapports du conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil d'administration ») et de PricewaterhouseCoopers Société coopérative (le « Réviseur d'entreprises agréé ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
- 2. Approbation de l'« État de l'Actif net » et de l'« État des variations de l'Actif net » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
- 3. Ratification des paiements de dividendes effectués dans certains compartiments de la SICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le 7 janvier 2025 et le 3 février 2025.**
- 4. Quitus aux administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») et au Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
- 5. Prise en compte de la démission de BPCE Life, représentée par M. Frédéric LIPKA, de sa fonction d'Administrateur de la SICAV.**
- 6. Prise en compte de la démission de Mme Tara HANS de sa fonction de représentante permanente de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV.**
- 7. Prise en compte de la démission de M. Jean-Baptiste GUBINELLI de sa fonction d'Administrateur de la SICAV.**
- 8. Reconduction du mandat de MIROVA en sa qualité d'Administrateur de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.**
- 9. Ratification de la nomination de Mme Tara HANS en qualité d'Administratrice, à compter de la date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »), jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.**
- 10. Ratification de la nomination de Mme Sophie MOSNIER en qualité d'Administratrice indépendante, à compter de la date de l'approbation par la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.**
- 11. Approbation des honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, déduction faite des retenues d'impôt à la source.**
- 12. Ratification de la nomination de M. Guillaume ABEL en qualité de nouveau représentant permanent de MIROVA à compter de la date d'approbation par la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.**
- 13. Approbation de la réélection du Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.**
- 14. Frais d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**
- 15. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.**

Les actionnaires sont priés de noter qu'aucun quorum n'est requis pour l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale annuelle et que les résolutions seront approuvées à la majorité simple des suffrages valablement exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée générale annuelle.

Conformément à l'article 450-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la « **Loi de 1915** »), telle que modifiée périodiquement, et aux statuts de la Société, les Actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister personnellement à l'Assemblée générale annuelle, vous pouvez voter :

- en remplissant un formulaire de vote ;
- en remplissant le formulaire de procuration ci-joint et en désignant le président de l'Assemblée générale annuelle comme mandataire ou
- auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique).

Le formulaire de procuration est également disponible sur simple demande au siège social de la Société et auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Seuls les actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux deux (2) jours ouvrables avant l'Assemblée générale annuelle sont habilités à voter à l'Assemblée générale annuelle et à tout ajournement de celle-ci.

Conformément à l'article 461-6 de la Loi de 1915, chaque Actionnaire est en droit d'obtenir gratuitement, sur demande et contre une preuve de son titre, huit (8) jours avant l'Assemblée générale annuelle, un exemplaire du rapport des administrateurs et du rapport du réviseur d'entreprise, ainsi que le rapport annuel de la SICAV (y compris les comptes audités) (le « **Rapport annuel audité** ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les documents d'information clé en français et en néerlandais, le prospectus mis à jour en anglais, les statuts en anglais ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que de CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur Fundinfo : www.fundinfo.com.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit
luxembourgeois
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 148 004

BULLETIN DE VOTE

Pour l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Mirova Funds (ci-après la « **SICAV** »), qui se tiendra au siège social de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 avril 2025, à 10 h 00 CET (l'« **Assemblée générale annuelle** »).

À envoyer **par télécopie** au numéro (+352) 47 40 66 6503 ou **par e-mail** à lux.cla@bbh.com puis par courrier postal à Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de Corporate & Legal Administration, au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'Assemblée générale annuelle (à savoir le 23 avril 2025).
Ou auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique).

Seuls les formulaires fournis par la SICAV et reçus par la SICAV au moins deux jours ouvrables avant l'assemblée et conformément aux conditions déterminées par la loi seront pris en compte. Les bulletins de vote ne faisant état ni d'un vote favorable ou défavorable, ni d'une abstention seront nuls.

Pour la résolution proposée ou acceptée par le conseil d'administration (le « **Conseil d'administration** »), vous pouvez :

- voter « pour » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- voter « contre » en cochant la case correspondante (sur la page suivante)
- s'abstenir en cochant la case correspondante (sur la page suivante)

Par le biais de ce bulletin de vote, le (la) soussigné(e)

détenteur(trice) de :

- _____ actions de Mirova Global Sustainable Equity¹, catégorie _____
- _____ actions de Mirova US Sustainable Equity², catégorie _____
- _____ actions de Mirova Europe Sustainable Equity³, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Sustainable Equity⁴, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Climate Equity⁵, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Europe Environmental Equity⁶, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Future of Food Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Women Leaders and Diversity Equity⁷, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Global Green Bond Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund**, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund**, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Defensive Allocation, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Europe Sustainable Economy Fund**, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Biodiversity Equity⁸, catégorie _____

****Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.**

souhaite voter lors de l'Assemblée générale annuelle de Mirova Funds, qui se tiendra au siège social de la SICAV, situé 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **25 avril 2025 à 10 h 00 CET** avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1. Présentation et approbation des rapports du conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil d'administration ») et de PricewaterhouseCoopers Société coopérative (le « Réviseur d'entreprises agréé ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée décide d'approuver les rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2. Approbation de l'« État de l'Actif net » et de l'« État des variations de l'Actif net » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée décide d'approuver l'« État de l'Actif net » et l'« État des variations de l'Actif net » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. L'Assemblée décide de présenter le résultat net de l'exercice.

3. Ratification des paiements de dividendes effectués dans certains compartiments de la SICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le 7 janvier 2025 et le 3 février 2025.

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des dividendes intermédiaires effectué :

- **le 5 avril 2024, au profit des actionnaires des compartiments suivants :**
 - *Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), R/D (EUR), N/D (EUR), RE/D (EUR)*)*
 - *Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, N/D (EUR), I/D (EUR), R/D (EUR))*
 - *Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), N/D (H-CHF)*, SI/D (EUR)*, SI/D (H-GBP)*, N/D (H-USD)*)*
 - *Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions : R/D (EUR)*)*

¹ Anciennement Mirova Global Sustainable Equity Fund

² Anciennement Mirova US Sustainable Equity Fund

³ Anciennement Mirova Europe Sustainable Equity Fund

⁴ Anciennement Mirova Euro Sustainable Equity Fund

⁵ Anciennement Mirova Climate Solutions Equity Fund

⁶ Anciennement Europe Environmental Equity Fund

⁷ Anciennement Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund

⁸ Anciennement Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund

- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)

*Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

**Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

• **le 5 juillet 2024 au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), R/D (EUR), N/D (EUR))
- Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, N/D (EUR), I/D (EUR), R/D (EUR))
- Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), N/D (H-CHF)*, SI/D (EUR)*, SI/D (H-GBP)*, SI/D (H-USD))
- Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions : R/D (EUR)*)
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)

*Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

**Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

• **le 4 octobre 2024 au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : R/D (EUR), N/D (EUR), I/D (EUR))
- Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : R/D (EUR), N/D (EUR), I/D (EUR), M/D (EUR)*)
- Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), SI/D (EUR)*, N/D (H-CHF)*, SI/D (H-GBP)*, N/D (H-USD)*)
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)
- Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions R/D (EUR)*)

*Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

**Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

• **le 2 janvier 2025, au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : R/D (EUR), N/D (EUR), I/D (EUR))
- Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, N/D (EUR), I/D (EUR), R/D (EUR))
- Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), SI/D (EUR)*, N/D (H-CHF)*, SI/D (H-GBP)*, N/D (H-USD)*)
- Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions : R/D (EUR)*)
- Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)

*Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

**Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des **dividendes annuels** le 7 janvier 2025 aux actionnaires des compartiments suivants :

- Mirova Global Sustainable Equity Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, I/D (EUR), SI/D NPF (EUR)*, SI/D NPF (H-CHF)*, M1/D (EUR)*, SI/D NPF (CHF)*, H-SI/D (GBP-NPF)*)
- Mirova Euro Sustainable Equity Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, R/D (EUR), RE/D (EUR)*, SI/D NPF (EUR)*)
- Mirova Europe Environmental Equity Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, I/D (EUR), R/D (EUR), M1/D (EUR)*)
- Mirova Future of Food Fund (catégories d'actions : J-S1 /D (GBP)*, J-F/D (GBP)*, J-N1R/D (GBP)*)

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des **dividendes mensuels** le 3 février 2025 aux actionnaires du compartiment suivant :

Mirova Global Sustainable Equity (catégories d'actions : R-NPF/DIVM (USD)*, H-R-NPF/DIVM (SGD)*) *Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.

4. Quitus aux administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») et au Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée décide d'un quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Prise en compte de la démission de BPCE Life, représentée par M. Frédéric LIPKA, de sa fonction d'Administrateur de la SICAV.

L'Assemblée prend en compte la démission de BPCE Life de sa fonction d'Administrateur de la SICAV, en vertu d'une lettre datée du 3 octobre 2024.

6. Prise en compte de la démission de Mme Tara HANS de sa fonction de représentante permanente de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV.

L'Assemblée prend en compte la démission de Mme Tara HANS de sa fonction de représentante permanente de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV, en vertu d'une lettre datée du 11 novembre 2024.

7. Prise en compte de la démission de M. Jean-Baptiste GUBINELLI de sa fonction d'Administrateur de la SICAV.

L'Assemblée prend en compte la démission de M. Jean-Baptiste GUBINELLI de sa fonction d'Administrateur de la SICAV, en vertu d'une lettre datée du 14 novembre 2024.

8. Reconduction du mandat de MIROVA en sa qualité d'Administrateur de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de MIROVA en sa qualité d'Administrateur de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

9. Ratification de la nomination de Mme Tara HANS en qualité d'Administratrice, à compter de la date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »), jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Mme Tara HANS en qualité d'Administratrice en lieu et place de BPCE Life, représentée par M. Frédéric LIPKA, décidée par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024.

10. Ratification de la nomination de Mme Sophie MOSNIER en qualité d'Administratrice indépendante, à compter de la date de l'approbation par la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Mme Sophie MOSNIER en qualité d'Administratrice en lieu et place de M. Jean-Baptiste GUBINELLI, décidée par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024.

11. Approbation des honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, déduction faite des retenues d'impôt à la source.

L'Assemblée décide d'approuver les honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, déduction faite des retenues d'impôt à la source, à compter de la date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en sa qualité d'Administratrice indépendante jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

12. Ratification de la nomination de M. Guillaume ABEL en qualité de nouveau représentant permanent de MIROVA à compter de la date d'approbation par la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M. Guillaume ABEL en qualité de représentant permanent de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV, en lieu et place de Mme Tara HANS, décidée par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024.

13. Approbation de la réélection du Réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la Société de PricewaterhouseCoopers Société coopérative jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

14. Frais d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée décide d'accepter les frais d'audit relatifs à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

15. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

Autres questions.

Par la présente, le (la) soussigné(e) vote :

POUR

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Point 1 de l'Ordre du jour
Point 2 de l'Ordre du jour
Point 3 de l'Ordre du jour
Point 4 de l'Ordre du jour
Point 5 de l'Ordre du jour
Point 6 de l'Ordre du jour
Point 7 de l'Ordre du jour
Point 8 de l'Ordre du jour
Point 9 de l'Ordre du jour
Point 10 de l'Ordre du jour
Point 11 de l'Ordre du jour
Point 12 de l'Ordre du jour
Point 13 de l'Ordre du jour
Point 14 de l'Ordre du jour
Point 15 de l'Ordre du jour

CONTRE

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Point 1 de l'Ordre du jour
Point 2 de l'Ordre du jour
Point 3 de l'Ordre du jour
Point 4 de l'Ordre du jour
Point 5 de l'Ordre du jour
Point 6 de l'Ordre du jour
Point 7 de l'Ordre du jour
Point 8 de l'Ordre du jour
Point 9 de l'Ordre du jour
Point 10 de l'Ordre du jour
Point 11 de l'Ordre du jour
Point 12 de l'Ordre du jour
Point 13 de l'Ordre du jour
Point 14 de l'Ordre du jour
Point 14 de l'Ordre du jour
Point 15 de l'Ordre du jour

ABSTENTION

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

Point 1 de l'Ordre du jour
Point 2 de l'Ordre du jour
Point 3 de l'Ordre du jour
Point 4 de l'Ordre du jour
Point 5 de l'Ordre du jour
Point 6 de l'Ordre du jour
Point 7 de l'Ordre du jour
Point 8 de l'Ordre du jour
Point 9 de l'Ordre du jour
Point 10 de l'Ordre du jour
Point 11 de l'Ordre du jour
Point 12 de l'Ordre du jour
Point 13 de l'Ordre du jour
Point 14 de l'Ordre du jour
Point 15 de l'Ordre du jour

Date : _____ 2025

Signature :

MIROVA FUNDS

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 148004

FORMULAIRE DE PROCURATION

Pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Mirova Funds (ci-après la « **SICAV** »), qui se tiendra dans les bureaux de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., sis 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 25 avril 2025 à 10 h 00 CET (l'« **Assemblée générale annuelle** »).

À envoyer **par télécopie** au numéro (+352) 47 40 66 6503 ou **par e-mail** à lux.cla@bbh.com, puis par courrier postal à : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'attention de « Corporate & Legal Administration ».

Au plus tard deux (2) jours ouvrables avant l'Assemblée générale annuelle (c'est-à-dire le 23 avril 2025).

Ou auprès de CACEIS Bank, Belgium Branch (à l'attention du Département Légal, Avenue du Port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique).

Par le biais de ce formulaire de procuration, le (la) soussigné(e),

détenteur(trice) de :

- _____ actions de Mirova Global Sustainable Equity¹, catégorie _____
- _____ actions de Mirova US Sustainable Equity², catégorie _____
- _____ actions de Mirova Europe Sustainable Equity³, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Sustainable Equity⁴, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Climate Equity⁵, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Europe Environmental Equity⁶, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Future of Food Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Women Leaders and Diversity Equity⁷, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Global Green Bond Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Green and Sustainable Bond Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Green and Sustainable Corporate Bond Fund, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund**, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Euro Short Term Sustainable Bond Fund**, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Defensive Allocation, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Europe Sustainable Economy Fund**, catégorie _____
- _____ actions de Mirova Biodiversity Equity⁸, catégorie _____

****Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.**

désigne par la présente le Président de l'Assemblée

comme mandataire pour voter en son nom tous les points de l'ordre du jour lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra dans les locaux de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le **25 avril 2025 à 10 h 00 CET**, avec l'ordre du jour suivant (l'« **Ordre du jour** ») :

¹ Anciennement Mirova Global Sustainable Equity Fund

² Anciennement Mirova US Sustainable Equity Fund

³ Anciennement Mirova Europe Sustainable Equity Fund

⁴ Anciennement Mirova Euro Sustainable Equity Fund

⁵ Anciennement Mirova Climate Solutions Equity Fund

⁶ Anciennement Europe Environmental Equity Fund

⁷ Anciennement Mirova Women Leaders and Diversity Equity Fund

⁸ Anciennement Mirova Biodiversity Solutions Equity Fund

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE

- 1. Présentation et approbation des rapports du conseil d'administration de la SICAV (le « Conseil d'administration ») et de PricewaterhouseCoopers Société coopérative (le « Réviseur d'entreprises agréé ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée décide d'approuver les rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

- 2. Approbation de l'« État de l'Actif net » et de l'« État des variations de l'Actif net » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

L'Assemblée décide d'approuver l'« État de l'Actif net » et l'« État des variations de l'Actif net » pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. L'Assemblée décide de présenter le résultat net de l'exercice.

- 3. Ratification des versements d'acomptes sur dividendes effectués dans certains compartiments de la SICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.**

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des dividendes intermédiaires effectué :

- **le 5 avril 2024, au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- *Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), R/D (EUR), N/D (EUR), RE/D (EUR)*)*
- *Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, N/D (EUR), I/D (EUR), R/D (EUR))*
- *Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), N/D (H-CHF)*, SI/D (EUR)*, SI/D (H-GBP)*, N/D (H-USD)*)*
- *Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions : R/D (EUR)*)*
- *Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)*

**Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

***Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

- **le 5 juillet 2024 au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- *Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), R/D (EUR), N/D (EUR))*
- *Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, N/D (EUR), I/D (EUR), R/D (EUR))*
- *Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), N/D (H-CHF)*, SI/D (EUR)*, SI/D (H-GBP)*, SI/D (H-USD)*)*
- *Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions : R/D (EUR)*)*
- *Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)*

**Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

***Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

- **le 4 octobre 2024 au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- *Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : R/D (EUR), N/D (EUR), I/D (EUR))*
- *Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : R/D (EUR), N/D (EUR), I/D (EUR), M/D (EUR)*)*
- *Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), SI/D (EUR)*, N/D (H-CHF)*, SI/D (H-GBP)*, N/D (H-USD)*)*
- *Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)*
- *Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions R/D (EUR)*)*

**Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

***Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

- **le 2 janvier 2025, au profit des actionnaires des compartiments suivants :**

- *Mirova Euro Green & Sustainable Corporate Bond Fund (catégories d'actions : R/D (EUR), N/D (EUR), I/D (EUR))*
- *Mirova Euro Green & Sustainable Bond Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, N/D (EUR), I/D (EUR), R/D (EUR))*
- *Mirova Global Green Bond Fund (catégories d'actions : I/D (EUR), N/D (EUR), R/D (EUR), SI/D (EUR)*, N/D (H-CHF)*, SI/D (H-GBP)*, N/D (H-USD)*)*
- *Mirova Europe Sustainable Economy Fund** (catégorie d'actions : R/D (EUR)*)*
- *Mirova Euro High Yield Sustainable Bond Fund** (catégorie d'actions : EI/D-NPF (EUR)*)*

**Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

***Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des **dividendes annuels** le 7 janvier 2025 aux actionnaires des compartiments suivants :

- *Mirova Global Sustainable Equity Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, I/D (EUR), SI/D NPF (EUR)*, S1/D NPF (H-CHF)*, M1/D (EUR)*, SI/D NPF (CHF)*, H-SI/D (GBP-NPF)*)*
- *Mirova Euro Sustainable Equity Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, R/D (EUR), RE/D (EUR)*, SI/D NPF (EUR)*)*
- *Mirova Europe Environmental Equity Fund (catégories d'actions : M/D (EUR)*, I/D (EUR), R/D (EUR), M1/D (EUR)*)*
- *Mirova Future of Food Fund (catégories d'actions : J-S1 /D (GBP)*, J-F/D (GBP)*, J-N1R/D (GBP)*)*

L'Assemblée décide de ratifier le paiement des **dividendes mensuels** le 3 février 2025 aux actionnaires du compartiment suivant :

- *Mirova Global Sustainable Equity (catégories d'actions : R-NPF/DIVM (USD)*, H-R-NPF/DIVM (SGD)*)*

**Cette classe d'action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

4. Quitus aux administrateurs de la SICAV (les « Administrateurs ») et au Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée décide d'un quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Prise en compte de la démission de BPCE Life, représentée par M. Frédéric LIPKA, de sa fonction d'Administrateur de la SICAV.

L'Assemblée prend en compte la démission de BPCE Life de sa fonction d'Administrateur de la SICAV, en vertu d'une lettre datée du 3 octobre 2024.

6. Prise en compte de la démission de Mme Tara HANS de sa fonction de représentante permanente de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV.

L'Assemblée prend en compte la démission de Mme Tara HANS de sa fonction de représentante permanente de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV, en vertu d'une lettre datée du 11 novembre 2024.

7. Prise en compte de la démission de M. Jean-Baptiste GUBINELLI de sa fonction d'Administrateur de la SICAV.

L'Assemblée prend en compte la démission de M. Jean-Baptiste GUBINELLI de sa fonction d'Administrateur de la SICAV, en vertu d'une lettre datée du 14 novembre 2024.

8. Reconduction du mandat de MIROVA en sa qualité d'Administrateur de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de MIROVA en sa qualité d'Administrateur de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

9. Ratification de la nomination de Mme Tara HANS en qualité d'Administratrice, à compter de la date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »), jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Mme Tara HANS en qualité d'Administratrice en lieu et place de BPCE Life, représentée par M. Frédéric LIPKA, décidée par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024.

10. Ratification de la nomination de Mme Sophie MOSNIER en qualité d'Administratrice indépendante, à compter de la date de l'approbation par la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Mme Sophie MOSNIER en qualité d'Administratrice en lieu et place de M. Jean-Baptiste GUBINELLI, décidée par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024.

11. Approbation des honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, déduction faite des retenues d'impôt à la source.

L'Assemblée décide d'approuver les honoraires pour le mandat de Mme Sophie MOSNIER pour un montant de 25 000 EUR, déduction faite des retenues d'impôt à la source, à compter de la date d'approbation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en sa qualité d'Administratrice indépendante jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

12. Ratification de la nomination de M. Guillaume ABEL en qualité de nouveau représentant permanent de MIROVA à compter de la date d'approbation par la CSSF, jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M. Guillaume ABEL en qualité de représentant permanent de MIROVA au sein du Conseil d'administration de la SICAV, en lieu et place de Mme Tara HANS, décidée par le Conseil lors de la réunion du Conseil du 14 octobre 2024.

13. Approbation de la réélection du Réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la Société de PricewaterhouseCoopers Société coopérative jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

14. Frais d'audit pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée décide d'accepter les frais d'audit relatifs à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

15. Toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

Autres questions.

Le formulaire de procuration autorise le mandataire à participer à la session de l'Assemblée générale annuelle et, le cas échéant, à la session suivante si la première session de ladite assemblée n'a pas pu délibérer ; à participer à toutes les délibérations et à voter sur tous les points de l'ordre du jour ; à prendre toute mesure que l'avocat considère utile ou nécessaire dans l'intérêt de la société et en particulier la rédaction et la signature du procès-verbal et de tout autre document, que l'avocat juge nécessaires pour l'exécution du présent formulaire de procuration.

Date : _____ 2025

Signature